

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON**

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 6 février 2017 à compter de 19 h au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s :

M. Daniel Lussier, maire.  
M. Mauro Lando, conseiller n° 1 ;  
Mme Isabelle Leduc, conseillère n°2 ;  
M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3 ;  
M. Daniel Laplante, conseiller n°4 ;  
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5 ;  
M. Éric Beaudin, conseiller n° 6.

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio, Directrice générale et Secrétaire-trésorière ;  
M. Sylvain Boucher, Inspecteur et coordonnateur des travaux publics.

**VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT,  
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h, M. Daniel Lussier, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement.

rés : 2017-02-016

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que lu, mais en le laissant ouvert.

**ADOPTÉE**

rés : 2017-02-017

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
9 JANVIER 2017**

Il est proposé par Daniel Laplante, conseiller, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2017 soit accepté tel que lu.

**ADOPTÉE**

rés : 2017-02-018

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU  
6 FÉVRIER 2017**

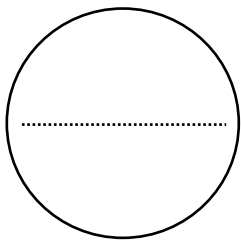
M. Daniel Lussier, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 6 février 2017. Il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement que les comptes ajoutés et payés du mois de janvier 2017 soient acceptés au montant de **31 074,31 \$** et que les comptes à payer au 6 février 2017 soient acceptés au montant de **223 280,27 \$**.

**ADOPTÉE**

Avis de motion

**RÈGLEMENT N° 312 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE –  
AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Daniel Laplante, conseiller, que le *Règlement n° 312 relatif à la prévention incendie* sera adopté lors d'une séance subséquente.



rés : 2017-02-019

**APPUI AU PROJET D'AUGMENTATION DE LA COUVERTURE D'INTERNET HAUTE VITESSE POUR LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE**

Attendu que la MRC des Jardins-de-Napierville vise à offrir une couverture d'Internet haute vitesse à toutes les résidences de son territoire ;

Attendu que le projet permettra l'amélioration du niveau de connectivité et de la vitesse des services offerts aux usagers résidentiels, commerciaux, industriels et publics ;

Attendu que le projet influencera de façon positive le développement économique des communautés rurales ;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement d'appuyer la MRC des Jardins-de-Napierville pour la réalisation du projet d'augmentation de la couverture d'Internet haute vitesse pour la MRC des Jardins-de-Napierville.

**ADOPTÉE**

rés : 2017-02-020

**ADOPTION DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ENTRE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) ET GAZ MÉTRO**

Attendu que les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale ;

Attendu que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution ;

Attendu qu'» il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie ;

Attendu que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ses membres ont déployé des efforts considérables afin que les municipalités puissent recouvrer les coûts découlant de la présence et de l'installation des réseaux de distribution des entreprises de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz ;

Attendu qu'» il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité ;

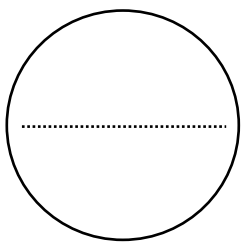
Attendu que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité ;

Attendu que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz ;

Attendu que le 15 septembre 2013, le conseil d'administration de l'UMQ a entériné le principe et les conditions de l'entente ;

Attendu qu'» il a été convenu entre l'UMQ et Gaz Métro que l'entente prenne effet à la date de son approbation par la C. A. de l'UMQ, soit le 15 septembre 2013 ;

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement :



- que les conditions prévues à l'entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro soient adoptées telles que soumises ;
- Que copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Gaz Métro.

**ADOPTÉE**

**rés : 2017-02-021**

**RÉALISATION D'UN PLAN DIRECTEUR DE LA STATION D'ÉPURATION MUNICIPALE**

Attendu qu'» en fonction des nouvelles règles de calcul de la DBO du ministère de l'Environnement, la municipalité aurait épuisé la capacité résiduelle de son réseau sanitaire ;

Attendu les projets de développement éventuel du réseau sanitaire ;

Attendu que la réalisation d'une étude de type plan directeur au niveau de la station d'épuration de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington est requise afin d'identifier les travaux requis à la station d'épuration, qui a atteint sa capacité de traitement, afin de permettre la continuité du développement de la municipalité pour les 10 et 30 prochaines années ;

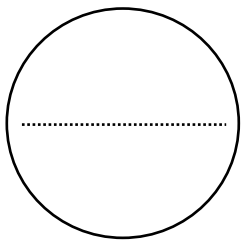
Attendu que pour se faire, il faut faire effectuer les services professionnels suivants :

- Évaluation des débits et charges actuels et futurs (horizon 10 ans et 30 ans) en collaboration avec les responsables de la municipalité ;
- Évaluation de la mise à niveau nécessaire afin de permettre le raccordement des débits et charges futurs (scénario de mise à niveau pour horizon 10 ans et 30 ans) incluant l'analyse de trois technologies de traitement afin de permettre la mise à niveau de la station ;
- Préparation d'un schéma d'implantation pour chacune des technologies étudiées ;
- Évaluation des coûts de construction et d'opération des technologies étudiées ;
- Plan d'action permettant le phasage des travaux selon différents critères de population ou de débit raccordé ;
- Recommandation au niveau de la mise à niveau de la station d'épuration ;
- Rédaction d'un rapport technique regroupant l'ensemble des points soulevés ;

Attendu que la municipalité a effectué une demande de prix à quatre fournisseurs de services professionnels : Tétra Tech QI inc, Avizo expert-conseil, Comeau Expert-conseil et Les Services EXP inc ;

En conséquence, il est proposé par Daniel Laplante, conseillère, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement d'adjuger un mandat de gré à gré à Tétra Tech QI Inc. pour les services professionnels requis pour la réalisation du *Plan directeur de la station d'épuration municipale*, pour un montant de 12 900 \$, plus taxes, sur une base forfaitaire et selon l'offre n° 33207TTA (10 OSV) datée du 23 janvier 2017.

**ADOPTÉE**



## RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DU MOIS DE JANVIER 2017

Durant le mois de janvier 2017, l'Inspecteur de la municipalité n'a délivré aucun permis.

0	nouvelle construction
4	Rénovations ou modifications
0	bâtiments accessoires
0	clôture et haie
1	installations sanitaires
0	captage d'eau
0	agrandissement
0	démolition
0	piscine
2	lotissement

## RAPPORT DES INTERVENTIONS DE JANVIER 2017

M. Daniel Lussier informe la population des résultats du rapport d'intervention du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service.

Intervention Premier Répondant	5
Entretien d'équipe	5
Inspection Vad	5
Accident de la route	2
Entraide	4
Préventions résidentielles	0
Alarme Incendie	0
Équipe de garde	5
Assistance à la police	2
Appel Incendie	2
Bénévolat	0
Formation	2
Garde interne	1

rés : 2017-02-022

## PROJET DE DIAGNOSTIC RÉGIONAL SUR LES HABITUDES EN LOISIRS

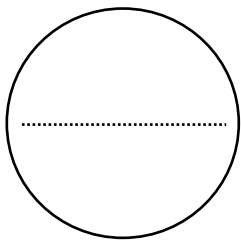
Attendu qu'» une *Étude des besoins et de la satisfaction des citoyennes et citoyens de la MRC des Jardins-de-Napierville en regard de l'offre de service de loisir public* effectuée par **Loisir et sport, Montérégie** permettrait d'offrir aux municipalités un portrait de la situation en regard des besoins et de la satisfaction de l'offre de loisir à la population ;

Attendu qu'» en appui au modèle de coopération intermunicipale des municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville, l'objectif est de proposer aux partenaires un temps de réflexion pour évaluer l'opinion de la population desservie sur ses besoins en loisir et aussi sur sa satisfaction en regard des services rendus disponibles dans le cadre de cette coopération ;

Attendu que la démarche consiste en la réalisation d'une enquête par questionnaire auprès de la population sur leurs besoins et satisfactions en loisir et connaître leur opinion sur la collaboration intermunicipale des municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville ;

Attendu que Profil Santé Jardins-de-Napierville assumerait la totalité des frais encourus ;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement d'autoriser la réalisation d'une *Étude des besoins et de la satisfaction des citoyennes et citoyens de la*



*MRC des Jardins-de-Napierville en regard de l'offre de service de loisir public par Loisirs et sport, Montérégie.*

**ADOPTÉE**

**BRUNCH DES BÉNÉVOLES 2017**

Ce point est à l'ordre du jour pour informer la population que le Bruch des Bénévoles 2017 se tiendra le dimanche 19 mars 2017.

**CARNAVAL D'HIVER 2017**

Ce point est à l'ordre du jour pour informer la population que le Carnaval d'hiver se tiendra les samedi et dimanche, les 18 et 19 février 2017.

rés : 2017-02-023

**BRUNCH DU SOUVENIR – DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement d'accepter la demande de M. Jean-Claude Ménard, agissant pour la Fabrique, pour la gratuité de la location du Centre communautaire à l'occasion de la tenue de l'événement *Brunch du souvenir*, le 24 septembre prochain.

**ADOPTÉE**

rés : 2017-02-024

**ÉCOLE LOUIS-CYR – DEMANDE DE DONNS POUR LA CÉRÉMONIE DES FINISSANTS ;**

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement :

- d'offrir une commandite de **125 \$** (correspondant à ¼ de page) au Comité de l'album de l'École Louis-Cyr pour la confection de leur album de finissants 2016-2017.
- d'offrir une commandite de **200 \$** au Comité de la cérémonie des finissants de l'École Louis-Cyr pour la remise de médailles et de bourses lors de la cérémonie des finissants qui se tiendra le mercredi, 21 juin 2017 à l'église de Saint-Cyprien-de-Napierville.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

*M. Jean Dumouchel* informe le conseil que le Groupe Évimbec inc. avait fait une erreur relativement à la hausse de la valeur de sa propriété foncière.

rés : 2017-02-025

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 19 h 38 sur une proposition de Daniel Laplante, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et ce résolu unanimement.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
M. Daniel Lussier,  
Maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio,  
Directrice générale & Secr.-très.

Je, \_\_\_\_\_, de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 6 février 2017.